

## PROCES-VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2008

### **ETAIENT PRESENTS :**

MM. BERNIER, MAINGRET, BOURREAU, ROBIN, Mme LE FEVRE, MM FAGNON, BONIN, Mmes CONTE, PILLOT, MM. BERNARD, COTHOUIS, FERCHAUD, Mme MENARD, M. COTILLEAU, Mme ARBOIREAU, M. BEALU, Mme RUAULT, MM. CHARRIER Y., BROCHARD, CHARRIER M., Mme DUBRAY, MM. MOREAU, PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM. DUFES, PANNETIER, Mme HENNON, M. BUREAU.

**ABSENTS – EXCUSES :** Mme TALLIER.

**POUVOIRS :** Mme JARRY donne pouvoir à Mme LE FEVRE.  
M. GOULEAU donne pouvoir à M. CHARRIER Y.

**Secrétaire de Séance:** M. Jean-Pierre FAGNON assisté des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services.

**Assistaient également :** MM. LEGRAND, GROLLEAU, Mme CHESSERON



Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.



Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal du 25 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.



Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe ).

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain. Peu de dossiers ont été proposés, la période étant peu propice aux transactions immobilières et foncières



**Monsieur le Maire propose un additif et un modificatif à l'ordre du jour :**

- Commune associée de Clazay – enquête publique COMEBO
- Commune associée de Terves – Agrandissement de la salle de gymnastique

**Le conseil municipal donne son accord.**



## FINANCES et ECONOMIE

### - BUDGETS ET DIVERS -

#### Décision Modificative n°5

Monsieur le Maire indique le calendrier budgétaire 2009 : réflexion en novembre 2008 et vote du budget avant la fin janvier 2009.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

#### Admission en non valeur

Malgré les poursuites engagées, Monsieur le Comptable du Trésor est dans l'impossibilité de recouvrer certaines créances de la Commune :

- État n° 2/2008	Budget	TRANSPORT	<b>103,78 €</b>
------------------	--------	-----------	-----------------

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

#### Taxe locale sur la publicité extérieure

L'article 73 de la loi de finances rectificative pour 2007 et l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie ont modifié profondément le régime des taxations de la publicité, en créant la taxe sur la publicité extérieure, qui remplace à compter du 1er janvier 2009 la taxe sur les emplacements publicitaires et la taxe sur les affiches publicitaires.

Jusqu'en 2008, la Commune perçoit la taxe sur les emplacements publicitaires (recette 2008 : 9 588 €). 2 tarifs sont appliqués : (2008) 14,80 €/m<sup>2</sup> pour les panneaux non éclairés et 28,50 €/m<sup>2</sup> pour les panneaux éclairés.

Il est demandé aux conseils municipaux de délibérer sur ce dossier pour appliquer les nouvelles dispositions à compter du 1er janvier 2009.

Pour la Commune de Bressuire (taxe communale – commune de moins de 50 000 habitants), il est nécessaire de déterminer :

**Le pourcentage des tarifs prévus par le texte qui sont de (tarif maxi au m<sup>2</sup>).**

- 15 € pour les dispositifs publicitaires non numériques, les préenseignes, les enseignes de moins de 12 m<sup>2</sup>
- 30 € pour les enseignes de 12 à 50 m<sup>2</sup>
- 60 € pour les enseignes de + de 50 m<sup>2</sup>
- 45 € pour les enseignes numériques

**L'exonération ou la réfaction de 50 % pour une ou plusieurs des catégories suivantes :**

- les enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 m<sup>2</sup>
- Les préenseignes d'une surface supérieure à 1,5 m<sup>2</sup>
- Les préenseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,5 m<sup>2</sup>
- les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage (au sens attribution d'une concession suite à appel d'offres ⇒ Les « sucettes » ne sont pas concernées).
- Les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains.

**La réfaction de 50 % pour les enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>.**

Il est à noter qu'il s'agit d'un système déclaratif pour les annonceurs, que les tarifs de 2009 à 2013 sont encadrés en fonction du tarif de référence ainsi déterminé et qu'il n'est plus fait de différence de tarifs entre panneaux non éclairés et panneaux éclairés.

Compte tenu de l'enjeu financier, d'une part, et d'autre part que les tarifs imposés sont sensiblement égaux à ceux de 2008, il est proposé d'appliquer le taux de 100 % sur les différentes catégories, sans réfaction ni exonération.

*Robert BONIN précise que ces taxes dépendent de la bonne foi des annonceurs. Bon nombre de panneaux n'ont pas fait l'objet de déclaration et ne sont donc pas soumis à cette taxe.*

*Monsieur le Maire propose qu'un recensement des affichages existants soit réalisé de façon à relever les affichages sauvages et demander aux annonceurs de se soumettre à la taxe.*

*Robert BONIN rappelle qu'il est prévu de revoir globalement la signalétique sur l'ensemble du territoire et que ces visites contradictoires seraient donc opportunes.*

*Christian GIRET rappelle que l'assemblée municipale a demandé par délibération du 19 juin 2008 à la préfecture de constituer par arrêté préfectoral un groupe de travail pour travailler sur la modification du règlement local de publicité.*

*Ce groupe n'est pas arrêté à ce jour et son travail devrait durer une année environ.*

*Erik BERNARD propose l'apposition d'une vignette annuelle sur les panneaux déclarés de façon à pouvoir contrôler ceux qui ne le sont pas et limiter ainsi l'affichage sauvage.*

*Christian GIRET explique que la ville possède déjà un règlement publicitaire datant de 1987. Certains espaces sont interdits (centre ville notamment), l'affichage est autorisé sur 3 boulevards à Bressuire et quelques carrefours. Aujourd'hui toute demande d'implantation est refusée. Il conviendra à l'avenir d'élargir le règlement aux communes associées.*

*Monsieur le maire ajoute que le choix des installations publicitaires est parfois délicat, il faudra trouver un juste équilibre car la publicité a un impact non négligeable sur le commerce.*

*Les grands panneaux sont assez facilement contrôlables. Il est plus difficile de contrôler les pré-enseignes que l'on voit fleurir, plus ou moins bien implantées et parfois peu esthétiques.*

*Pascale LE FEVRE précise que les associations ont reçu un mail récemment leur demandant d'informer la Maison des Associations et le service voirie lorsqu'elles souhaitent apposer des panneaux d'informations concernant leurs manifestations. En effet, beaucoup de panneaux sont aujourd'hui retirés car gênants.*

*Philippe ROBIN souhaiterait que les associations soient vigilantes à l'enlèvement des panneaux quand la manifestation est terminée.*

*Christian GIRET précise que les associations sont autorisées à l'implantation de 15 supports publicitaires.*

*L'année 2009 devrait permettre de réfléchir à cette problématique.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Création du budget annexe Petite Enfance**

Dans le cadre de la réorganisation des services de la collectivité, le service « petite enfance », actuellement géré par le CCAS, dépendra directement du budget de la Ville.

Michelle CONTE explique que ce service qui comprend les crèches et haltes-garderies Chamaille et Pirouette, le Relais Assistante Maternelle (RAM), l'action « un emploi, un mode de garde », est

fortement subventionné par la CAF qui a des exigences importantes quant à la présentation des dossiers de financement.

D'autre part, il apparaît que le service « péri-scolaire » géré par le service scolaire municipal a les mêmes contraintes vis à vis de la CAF.

Afin d'isoler les coûts de fonctionnement de ces services qui sont financés par la CAF de façon importante, et pour une meilleure lecture de ceux-ci, il est proposé la création d'un budget annexe pour les services petite enfance et péri-scolaire.

Ce budget, géré par la nomenclature M14, reprendrait toutes les opérations de dépenses et recettes se rapportant aux services suivants :

- RAM
- crèche Chamaille
- crèche Pirouette
- contrat enfance CAF
- un emploi, un mode de garde
- accueils péri-scolaires
- le centre de loisirs du mercredi

*Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la création du service Enfance ( petite enfance et affaires scolaires) au cours de l'année 2009 et qu'il convient encore de rechercher le lieu le plus adapté pour accueillir ce service.*

*Jean Paul BOURREAU explique que la petite enfance faisait déjà l'objet d'une comptabilité analytique très stricte au sein du budget du CCAS afin de pouvoir identifier le coût réel du service de chaque équipement.*

*Le CCAS se concentrera sur les deux secteurs suivants :*

- le soutien à domicile
- l'action sociale et la solidarité

*Marie Andrée RUAULT s'inquiète de l'organisation à venir du CCAS après le départ en retraite de la directrice. Elle estime qu'une coordination des services et des équipes est indispensable à la fois au CCAS et pour le nouveau service enfance.*

*Monsieur le Maire précise que ces services comprennent déjà des responsables. Ils sont jeunes et il paraît normal de leur offrir une chance de promotion.*

*Pascale FERCHAUD souhaiterait que ce nouveau service ne soit pas dénommé Maison de l'enfance mais qu'un nouveau nom soit recherché.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Demande de subvention auprès de la région pour la replantation du Bois de la Braudière**

Dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie 2008, il est proposé que soit réalisée la replantation du Bois de la Braudière sur TERVES, en association avec Bocage Pays Branché.

Pour cette action, dont le montant est estimé à 6 500 € TTC, la Collectivité peut bénéficier d'un financement de la Région Poitou-Charentes.

*Jean Pierre DUFÈS explique que ce bois a souffert de la tempête de 1999 et que les élus de la commune associée de Terves ont souhaité se pencher sur un projet partenariat de replantation avec le Lycée des Sicaudières et l'association Bocage Pays Branché afin de donner un côté pédagogique à l'action.*

*Christian GIRET rappelle que ce projet est issu du Plan Paysager Rural ( PPR) réalisé sur la*

commune de Bressuire. La participation de la commune devrait s'élever à 20 % et le coût le plus important étant celui du débroussaillage et du désouchage qui seront réalisés par une entreprise privée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de la Région Poitou-Charentes pour ce projet.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### Subvention exceptionnelle

- Association <b>KPALIME au TOGO</b> (versement subventions SGAR et Région)	<b>2 166,13 €</b>
--	-------------------

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## TRAVAUX et EQUIPEMENTS

### Commune associée de terves – Agrandissement de la salle de gymnastique – Autorisation de signature des marchés de travaux

La procédure est rappelée :

- Montant estimation des travaux : 217 800 € HT – 260 489 € TTC
- Autorisation d'engagement de procédure (CM du 22/05/08) : 187 300 € HT – 224 011 € TTC (estimation du maître d'œuvre au stade de l'APD)

*La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet ARCHITECTES ASSOCIES de NIORT*

5 lots ont été attribués sur 7 en CAO du 10/07/08. Une relance des lots 3 et 5 en procédure négociée a donc été réalisée après appel d'offres infructueux. L'attribution du lot 5 en CAO a été faite le 25/09/08.

En revanche le lot n° 3 a été déclaré sans suite de la procédure négociée pour absence d'offre. Il y a donc eu relance du lot en procédure d'appel d'offres. L'offre a été remise le 13/10/08 et attribuée en CAO du 16/10/08 pour un montant de 98 039,71 € TTC.

Néanmoins, compte tenu du montant des marchés attribués (270 029,30 € TTC) supérieur à l'autorisation du Conseil Municipal du 22/05/08 ( 224 011 € TTC) , l'assemblée est à nouveau sollicitée pour reconsidérer l'autorisation de signature des marchés (application de l'ordonnance du 6 juin 2005).

ETAT DES MARCHES ATTRIBUES

LOT	ATTRIBUTAIRE	PROCEDURE (DECISION D'ATTRIBUTION)	MONTANT TTC	ESTIMATION TTC (%)
1 : Terrassement – VRD	SARL JOTTREAU de CIRIERES	Appel d'offres ouvert (CAO du 10/07/08)	12 151.25 €	16 744 € (- 37.8 %)
2 : Maçonnerie	SARL CLAZAY CONSTRUCTION de BRESSUIRE		88 590.17 €	89 700 € (- 17.42 %)
4 : Menuiserie extérieure	SARL COUDREAU de BRESSUIRE		16 795.62 €	16 146 € (+ 4 %)
6 : Chauffage – ventilation	SARL AUGER de BOISME		12 649.48 €	14 352 € (- 12 %)
7 : Électricité	SAS FRADIN BRETTON de BRESSUIRE		27 555.12 €	30 857 € (- 10.7 %)
5 : Cloisons sèches, menuiseries intérieures	Sté EPRON de BOISME	Marché négocié après AO infructueux (CAO du 25/09/08)	14 247.94 € (après nég.)	10 764 € (+32 %) 1ères offres + 54 %
3 : Charpente métallique, couverture, bardage	Sté TEOPOLITUB de VILLEDIEU la BLOUERE	Appel d'offres ouvert ( CAO du 16/10/08)	98 039,71 €	81 726 € 1ères offres + 26,5 %
TOTAL			<b>270 029,30 €</b>	

Jean Pierre FAGNON précise que les travaux devraient débuter en janvier 2009 pour une durée de 6 mois.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- ◆ **d'autoriser** le Maire à signer les marchés de travaux concernant l'agrandissement de la salle de gymnastique de Terves, pour un montant total de 270 029,30 € TTC et réparti selon le tableau ci-dessus.
- ◆ **d'inscrire** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

**Commune de Bressuire – Dénomination et numérotation de voie : rue de Nueil Les Aubiers :**

La Route Départementale 35 en direction de Nueil les Aubiers n'est pas dénommée ni numérotée, les riverains ont actuellement pour adresse Route de Beaulieu, toutefois cette dénomination existant déjà sur la commune de Breuil-Chaussée,

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide**

- de **dénommer** cette voie « Rue de Nueil les Aubiers »
- de procéder à la numérotation des habitations

**Poste de Technicien de Rivières dans le cadre du Contrat Restauration Entretien - Demande de subvention auprès des financeurs**

Le dossier est présenté.

**LE CONSEIL REGIONAL**

Dans le cadre de sa politique rivière, le Conseil Régional finance le poste de technicien de rivières. Le montant de l'aide représente 25 % des charges salariales et des frais de fonctionnement liés au poste.

## **LE CONSEIL GENERAL**

Dans le cadre de son règlement départemental de gestion des cours d'eau 2006-2010, le Conseil Général des Deux-Sèvres subventionne les postes de technicien de rivières. La subvention s'élève à 8 000 € par an et par temps plein.

Les conditions pour pouvoir prétendre à une subvention sont les suivantes :

- Élaborer un programme coordonné pluriannuel,
- Instruire le dossier avec une procédure administrative terminée : Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.),
- Organiser sur le territoire une réunion annuelle. L'objet de cette réunion est de faire le bilan des actions engagées par rapport aux objectifs, avec l'ensemble des acteurs (Association de pêche (APPMA), fédération départementale de pêche, associations d'usagers et de propriétaires, Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), ...),
- Fournir annuellement des données en terme d'indicateurs de suivi aux services du Département,
- L'aide aux postes de technicien de rivières sera étudiée au cas par cas, selon le territoire couvert par la structure porteuse. Le niveau de qualification du technicien sera à un niveau minimum bac plus deux.

Le dossier doit contenir les informations suivantes :

- Courrier de demande du maître d'ouvrage,
- Délibération du maître d'ouvrage sollicitant l'aide du Département,
- Détail estimatif,
- Plan de financement.

## **L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne subventionne les postes de techniciens de rivières à hauteur de 30 % (salaires et charges salariales). Elle verse aussi annuellement une subvention de 2 700 € (30 % de 9 000 €) pour les frais de fonctionnement liés au poste.

Le coût estimatif du poste de technicien de rivières est évalué, pour l'année 2009, à **41 895 €** (salaires, charges sociales et frais de fonctionnement).

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :**

- **Solliciter** auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 25 % pour le poste de technicien de rivières pour l'année 2009.
- **Solliciter** auprès du Conseil Général une subvention de 8 000 €, pour le poste de technicien de rivières en 2009.
- **Solliciter** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention à hauteur de 30 % pour le poste et l'aide de 2 700 € liée au fonctionnement du poste de technicien de rivières pour l'année 2009.
- **Donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Modification du règlement intérieur des cimetières, détermination des tarifs de concession du cimetière paysager et mise en place de titres de recettes

Christian GIRET présente le dossier. Il précise que le règlement intérieur du cimetière adopté en Conseil Municipal le 19 juin dernier nécessite quelques modifications.

#### 1) Modification du règlement intérieur des cimetières

Les changements proposés concernent la page 29 – Chapitre XI – Cimetière Paysager.

**Les articles 76 et 78 sont modifiés comme suit :**

##### **Article 76 :**

Dans le cimetière paysager rue du pont d'Ouit à Bressuire, les inhumations devront respecter l'ordonnancement du plan ci-joint en annexe 1 avec les prescriptions correspondantes aux différents espaces dont le repérage s'opère en fonction des terrasses numérotées, à savoir :

Terrasses A1 et A2 : espace réservé à la réalisation de cavurnes recouvertes uniquement d'une dalle en pierre tombale d'une hauteur de 0,05 mètre au dessus du niveau du sol et d'une dimension de 60cm x60 cm.

Terrasses A3 : espace réservé à la réalisation de caveaux recouverts uniquement d'une dalle en pierre tombale d'une hauteur de 0,10 mètre au dessus du sol et de dimension 2 m x 1 m.

Le reste de l'article reste inchangé.

##### **Article 78 :**

Pour toutes les terrasses, tout fleurissement en dehors de la concession est interdit. Sur les concessions, les plants ne devront pas dépasser 0,50 m.

*Monsieur le Maire précise que ce seront obligatoirement des plantes en pot.*

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces modifications.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

#### 2) Détermination des tarifs de concessions du cimetière paysager

Il est proposé d'adopter les tarifs de concessions présentés ci- dessous :

	FOSSE 2 M <sup>2</sup>	CAVURNE	COLOMBARIUM
<b>CONCESSIONS :</b>			
– - 15 ANS	/	25.00	194.76
– - 30 ANS	167.70	50.00	389.50
– - 50 ANS	283.96	/	/
<b>FOURNITURE CAVURNE :</b>	/	150.00	/
<b>POSE DE CAVEAUX :</b>			
– 1 PLACE	750.00	/	/
– 2 PLACES	1 150.00	/	/
– 3 PLACES	1 600.00	/	/

Il est précisé que l'on ne peut pas légalement proposer de concession cinquantenaire pour les cavurnes et que le prix du colombarium est plus élevé car la dalle de marbre est incluse.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **3) Mise en place de titres de recettes**

Pour faciliter le paiement des frais de concessions, de caveaux et cavurnes, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place des titres de recettes.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## **Remplacement de Mme SAUNIER au sein de la section CCAS de Noirlieu**

### Références:

article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles  
article R 123-33 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Outre le Maire-Délégué qui assure de droit la présidence, ce comité comprend :

- **un membre élu en son sein par le Conseil Municipal**
- deux membres élus en son sein par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- trois membres représentant d'associations, nommés par le Maire-Délégué.

Nathalie SAUNIER, ayant démissionné du conseil municipal, il convient de la remplacer au sein de la section CCAS de Noirlieu.

Monsieur le Maire propose que Maria Luisa ARBOIREAU remplace Mme SAUNIER à ce poste.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## **Remplacement de Mme SAUNIER – Désignations diverses**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de pourvoir au remplacement de Nathalie SAUNIER au sein des structures extra-communales suivantes :

-Collège Jules Supervielle

Maria Luisa ARBOIREAU est désignée.

-Tennis Club Bressuirais

Jean Pierre FAGNON est désigné.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

## **Commune associée de Clazay – Enquête Publique COMEBO**

Une enquête publique a été ouverte du 8 septembre au 10 octobre 2008 sur le territoire de la commune de CLAZAY, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société COMEBO INDUSTRIES relative à la modification de son autorisation d'exploiter des activités de travail des

métaux et d'application de peinture en tôlerie industrielle, mécano, soudure, installation qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

*Michel CHARRIER indique que peu de personnes se sont manifestées. L'avis du commissaire enquêteur devrait être favorable sous réserve de végétalisation des clôtures.*

*Christian GIRET propose que la COMEBO prenne contact avec Bocage Pays Branché pour la réalisation de ses plantations.*

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve de végétalisation des clôtures par la COMEBO.**

## DIVERS

### Rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes Coeur du Bocage Information du Conseil Municipal

Le rapport d'activités 2007 a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture. Ce rapport retraçant l'activité de la collectivité a été adressé au maire de chaque commune membre afin d'être communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente globalement le rapport. Il revient ensuite sur 6 points :

#### **A) les transports**

Les chiffres de fréquentation des transports ne sont pas alarmants mais il est nécessaire que le conseil communautaire réfléchisse à certaines adaptations du service.

Le service du mardi est utilisé et donc totalement justifié. Les transports vers les équipements communautaires sont bien utilisés également. Celui du jeudi en revanche mérite d'être revu. Il doit s'adapter à la demande et il est donc prévu que les personnes puissent prendre rendez vous par téléphone. Il est également proposé de rappeler les horaires dans les prochaines revues de la communauté de communes et des communes.

Une réunion technique doit prochainement être organisée avec le Conseil Général pour réfléchir aux liens entre les transports communautaires et les transports RDS sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le matériel roulant utilisé n'est plus conforme au transport de passagers et notamment handicapés.

Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé de déplacer la gare routière de la place Jules Ferry et la mise en place de système de navettes à partir de plusieurs points de transit. Un seul bus par établissement repartirait de ce point de transit ce qui atténuerait la circulation en centre ville et le nombre de bus en attente devant les établissements scolaires.

Pascale FERCHAUD attire l'attention sur la dangerosité du ramassage en bus rue malabry. Aujourd'hui les enfants attendent le bus du Lycée jusqu'à la rue du Pâtis du Roy.

Pascale LE FÈVRE indique les adultes ignorent qu'ils peuvent emprunter le réseau RDS. Elle propose de mener une enquête auprès des ménages pour connaître leurs attentes.

Christophe BÉALU souhaiterait que les parents d'élèves puissent être associés aux réunions avec le Conseil Général.

#### **B) L'économie**

Le service économie est composé de deux chargés de mission compétents et reconnus sur le territoire. Il a mis en oeuvre plusieurs opérations d'aménagement de zones d'activités. Il a mené

également en partenariat avec le Pays et la communauté de communes Delta Sèvre Argent des actions de développement économique telles que l'Opération Rurale Collective (ORC), les bourses emploi tremplins et Bocage initiatives.

*Guy MAINGRET précise que Bocage Initiatives est un dispositif récent mais qui a déjà permis d'accompagner 8 jeunes entrepreneurs.*

Par ailleurs, en 2007, le service économie a rencontré 82 porteurs de projets dont la plupart concernait un projet de création d'entreprises ce qui montre la dynamique économique du territoire.

*Marie Andrée RUAULT ajoute que les bourses Emplois tremplins ont permis de créer une centaine d'emplois. Elle rappelle ensuite que la Région organise du 20 au 25 octobre la semaine de l'économie. Des manifestations se dérouleront sur le Bocage et au Conseil Régional.*

*Monsieur le Maire explique que la conjoncture économique est morose.*

Les zones d'activités sont bien réparties sur le territoire de la communauté de communes et le taux de réservation est important. Il conviendra cependant de réfléchir aux localisations des prochaines zones pour l'avenir et peut être de privilégier des zones sur Bressuire plus faciles à commercialiser.

### **C) L'assainissement**

Jean Pierre DUFÈS souhaite revenir sur le SPANC (Service public d'assainissement non collectif), chargé du contrôle des installations d'assainissement autonome depuis 2006. Il s'inquiète de l'avancement des contrôles devant être achevés en 2012.

Monsieur le Maire explique que c'est la raison pour laquelle la communauté de communes a choisi de cibler ses interventions et de réaliser d'abord un diagnostic des installations existantes de plus de 30 ans.

Jean Pierre DUFÈS propose que pour la station d'épuration de Clazay, la communauté de communes réfléchisse à la filière boues activées car il est probable que bientôt il faille résoudre le problème des phosphores.

Le troisième point évoqué par Jean Pierre DUFÈS concerne le bassin du Péré.

Ce bassin a été créé afin de stocker l'eau en cas de très forte pluie pour éviter le déversement des eaux du réseau unitaire dans le Dolo.

Jean Pierre DUFÈS s'inquiète du calibrage différent de la canalisation entre l'arrivée dans le bassin et le bassin (1500- 800) qui pourrait entraîner un déversement dans le Dolo alors même que le bassin ne serait pas rempli.

Par ailleurs, il regrette que le désableur déjà chargé n'ait pas été équipé de système de désodorisation.

Monsieur le Maire rappelle que les techniciens ont indiqué qu'il n'y aurait pas de problème de remplissage et de déversement.

Concernant la capacité, le bassin de rétention devait à l'origine faire 5 000 m<sup>3</sup> mais compte tenu du coût et des besoins, il a été diminué à 3500 m<sup>3</sup>. La police de l'eau et l'agence de l'eau avaient été rencontrées et ces organismes avaient indiqué qu'ils ne subventionnaient qu'à hauteur de 2 000 m<sup>3</sup>. La situation n'est pas figée car les réseaux du boulevard de Poitiers devraient à l'avenir être séparatifs. On amènera à terme moins de m<sup>3</sup> sur le bassin du Péré.

Christian GIRET précise que le bassin pourra absorber 22 mm d'eau en 1 heure.

### **D) L'aire d'accueil des gens du Voyage**

Il est précisé que l'aire d'accueil fonctionne bien et que cela est dû en très grande partie au travail réalisé par Nadine GARON, régisseur et Judith BUORD, accompagnatrice sociale.

### **E) La Fourrière animale**

La fourrière est à ce jour confiée par prestation de service à M. BONIN de St André sur Sèvre. Le service ne fonctionne pas le dimanche et manque de proximité. Une nouvelle solution devra être recherchée au cours des prochains mois.

### **F) Le réseau de lecture publique**

Monsieur le Maire explique que les chiffres présentés par le service « réseau de lecture publique » montrent une diminution des prêts de livres mais une augmentation des abonnements. Par ailleurs, il précise que les animations commencent à se décentraliser dans l'ensemble des communes.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2007 de la communauté de communes Coeur du Bocage.**

### **Service Scolaire – Education musicale en milieu scolaire effectuée par l'E.M.P.B.B.**

Le Conseil Municipal de Bressuire doit se prononcer sur le temps d'intervention de l'école de musique du Pays du Bocage Bressuirais dans les diverses écoles pour l'année scolaire 2008/2009.

Les années passées, l'intervention de l'école de musique était renouvelée sur la base de 10 heures maximum par semaine quel que soit le nombre d'écoles concernées.

La plupart des écoles publiques et privées de Bressuire sont utilisatrices de cette éducation musicale.

Pour l'année scolaire 2008/2009, le coût horaire de l'intervention est de 49.00 € (pour mémoire, 47.00 € en 2007/2008) .

Sur la base de 10 heures/semaine et 33 semaines scolaires, le coût total des interventions serait donc de **16 170.00 €**.

*Monsieur le Maire précise que la commune décide du nombre d'heures global d'intervention et que le service scolaire les affecte ensuite en fonction des écoles.*

*Emmanuelle MÉNARD ajoute que toutes les écoles n'en font pas la demande.*

*Pascale Ferchaud explique que certaines écoles préfèrent parfois ne pas en bénéficier pendant deux ou trois ans pour pouvoir ensuite mettre en place un projet plus conséquent (chorale d'école, conte musical...) et bénéficier d'un nombre d'heures plus important. L'éducation nationale a décidé que pour l'éducation musicale en maternelle, il ne serait pas fait appel à des intervenants extérieurs.*

Il convient donc au Conseil Municipal de BRESSUIRE de se prononcer sur le temps d'intervention de l'éducation musicale en milieu scolaire effectuée par l'Ecole de Musique du Pays du Bocage Bressuirais.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Service Scolaire – Ouverture d'un poste à l'Ecole Élémentaire Louis Gazeau à Saint-Porchaire**

Emmanuelle MÉNARD explique qu'après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental du 3 septembre 2008 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de BRESSUIRE , confirme l'ouverture d'un poste à l'école élémentaire de Saint Porchaire.

Le Conseil Municipal de BRESSUIRE doit faire connaître son avis et l'adresser à l'Inspection Départementale.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## PERSONNEL COMMUNAL

### **Modification du tableau des effectifs – Création de poste – un poste de Brigadier de Police Municipale à temps complet**

Suite au départ par mutation d'un agent du service de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre dernier, le recrutement d'un nouvel agent de police municipale a été réalisé.

Ce dernier est recruté par mutation et est titulaire du grade de Brigadier de Police Municipale

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'ouverture du poste correspondant.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Dans le cadre de la réorganisation du service cadre de vie espaces publics, différents mouvements de personnel ont été effectués suite au départ du Chef de service.

L'adjoint au chef de service, ayant été promu à la fonction de chef de service, son poste a été pourvu par glissement interne par l'ex n° 3 du service.

Un poste reste vacant.

Un changement d'organisation interne des équipes est en cours. A ce titre, un poste de chef d'équipe serait à pourvoir.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, permettant le recrutement par mutation d'un nouveau professionnel.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **⊗ Diminution des horaires d'ouverture au public de la Gare**

*Christophe BÉALU interpelle Monsieur le Maire afin de savoir s'il a eu des précisions concernant les diminutions d'horaires d'ouverture au public de la gare de Bressuire évoquées lors du dernier conseil municipal.*

*Monsieur le Maire explique qu'il a tenté, en vain, de contacter la SNCF par téléphone. Il fera donc la demande par écrit et en informera l'assemblée lors du prochain conseil.*

### **⊗ Réunion de la Commission Economie**

*Erik BERNARD souhaite que le Maire revienne sur la commission Economie du 15 octobre pour rappeler le rôle économique des collectivités.*

*Monsieur le Maire explique que dans le contexte difficile de la crise financière, les collectivités locales doivent poursuivre leurs investissements afin de maintenir l'activité économique et donc l'emploi.*

**Monsieur le Maire rappelle que le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu le 13 novembre ou le 18 décembre prochain en fonction des besoins.**

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre FAGNON

Jean-Michel BERNIER